

Postulat Muriel Thalman et consorts – Pour prévenir les violences contre les femmes hébergées dans les centres d'accueil pour requérants d'asile

Texte déposé

Le système d'asile suisse n'est pas adapté aux besoins des femmes et aux filles réfugiées. Le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH)¹ vient de publier un rapport sur l'hébergement des réfugiées dans les centres d'accueil en Suisse intitulé *Analyse der Situation von Flüchtlingsfrauen: Zur Situation in den Kantonen*², sur mandat du Conseil fédéral qui répondait ainsi à une initiative d'Yvonne Feri (PS) relative à la situation des réfugiées en Suisse. Ce rapport a analysé les conditions d'hébergement des réfugiées dans 7 centres cantonaux sis dans 5 cantons suisses — Genève, Berne, Thurgovie, Neuchâtel et Nidwald ; l'examen des centres fédéraux a été effectué par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM).

Les auteurs concluent que le harcèlement sexuel fait partie du quotidien de nombre de centres d'accueil pour requérants d'asile et que de nombreuses femmes ne perçoivent pas leur logement comme un lieu sûr. Les enquêtes ont relevé des cas d'agression et de violence — colocataires, soignants, personnel médical et personnes extérieures — et montré que certaines femmes, notamment celles qui ont été victimes de violence dans leur pays d'origine ou qui ont fui, se sentent même menacées en Suisse. Ainsi, alors que les hommes peuvent se déplacer librement dans le centre d'accueil, les femmes se retirent dans leurs chambres.

Afin de renforcer la sécurité, le SEM recommande notamment :

- l'installation obligatoire de boutons de verrouillage afin que tous les dortoirs dans les logements pour demandeurs d'asile puissent également être verrouillés de l'intérieur ;
- l'amélioration de l'éclairage de l'accès aux installations sanitaires.

En 2014, Terre des Femmes qui s'engage contre les violations des droits humains des femmes et des filles a publié de son côté un rapport sur la situation des femmes dans les centres d'accueil pour requérants d'asile, relevant que le problème réside aussi dans la prédominance du personnel masculin, les réfugiées n'ayant pas systématiquement accès à du personnel de sexe féminin — personnel soignant, responsables de la santé, personnel de sécurité ou personnel médical prodiguant les soins primaires. Le rapport du CSDH souligne également le manque de femmes interprètes, ce qui conduit à un manque d'information quant à l'offre de soins, notamment durant la grossesse, et aux traitements administrés ce qui peut conduire à des traitements réalisés sans le consentement des patientes, comme la stérilisation ou l'avortement.

Au vu de ce qui précède et afin de tenir compte des spécificités liées au genre, je remercie le Conseil d'Etat d'étudier la mise en place des mesures permettant d'assurer un hébergement sûr et tenant compte de la diversité des femmes et de leur situation³, notamment en :

- mettant à disposition des réfugiées des infrastructures sécurisées dans les centres de requérant-e-s d'asile ;

¹ Le Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH) est un projet pilote élaboré sur mandat de la Confédération. Il a pour tâche d'encourager la mise en œuvre des obligations internationales de la Suisse en matière de droits humains ainsi que de conseiller et de soutenir les autorités, la société civile et le monde économique dans ce domaine.

² 25 septembre 2019

³ Source : Livrées à leur sort plutôt qu'accueillies ! Les femmes réfugiées ne sont pas en sécurité dans le système d'asile. Revendications de TERRE DES FEMMES Suisse à l'égard de la Confédération et des cantons. Octobre 2019.

- employant du personnel qualifié disposant de ressources suffisantes ;
- introduisant une formation obligatoire sur la violence faite aux femmes pour l'ensemble des collaborateurs/trices ;
- veillant à ce que les référentes et les professionnelles prenant en charge les femmes réfugiées soient toujours des femmes ;
- créant un service externe d'aide et de médiation.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Muriel Thalmann
et 29 cosignataires*

Développement

Mme Muriel Thalmann (SOC) : — Des femmes qui n'osent pas aller se doucher de peur de croiser certains hommes qui les harcèlent, de jour ; des femmes qui ne ferment pas l'œil, la nuit, car elles ne peuvent pas verrouiller la porte de leur chambre ; des femmes qui aimeraient communiquer un problème grave, mais qui ne peuvent le faire car il n'y a personne pour traduire ; des femmes qui n'osent pas parler de leurs traumatismes car leur référent est un homme ; des femmes qui reçoivent de mauvais soins car elles n'ont pas été correctement informées. Tel est le quotidien de certaines filles et femmes réfugiées en Suisse, comme le relève un rapport publié par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Tout cela vient de ce que notre système d'asile n'est pas adapté aux besoins des femmes et des filles réfugiées, qui constituent cependant, en moyenne, environ 30 % du total des demandes d'asile ces cinq dernières années. Après deux ans d'enquête dans les centres fédéraux et les foyers de plusieurs cantons, le SEM a défini dix-huit mesures permettant d'améliorer l'hébergement et l'encadrement des femmes et des filles requérantes d'asile en Suisse, et il est demandé aux cantons de s'aligner sur ces dernières.

Mon postulat demande donc au Conseil d'Etat d'étudier la mise en place de mesures permettant d'assurer un hébergement sûr et tenant compte de la diversité des filles et des femmes et de leur situation, notamment en mettant à disposition des réfugiées des infrastructures sécurisées dans les centres de requérants d'asile, en employant du personnel qualifié et disposant de ressources suffisantes, en introduisant une formation obligatoire sur la violence faite aux femmes pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, en veillant à ce que les référentes et professionnelles prennent en charge les femmes réfugiées et qu'elles soient toujours entre femmes et en créant un service externe d'aide et de médiation.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.